EXTRAIT DU REGISTRE DES DELI

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le ATIONS

ID: 058-265801944-20240411-DEL11042024_10-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal: 7 Procurations: 2

Présents (10):

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Roger Clay, Administrateur
Serge Jentzer, Administrateur

Excusés (3):

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer François Diot, Conseiller Municipal Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

DEL11042024-10

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE C.C.A.S. DE NEVERS ET LE SECOURS POPULAIRE ET AVENANT N° 1

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2018 relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers,

Considérant les actions développées par le Secours Populaire et notamment l'aide alimentaire conséquente apportée aux ménages neversois ainsi que des soutiens en matière de séjours vacances, d'accès à la culture et au numérique, d'activités collectives,

Considérant les relations établies avec l'équipe du Pôle Solidarités-Insertion pour l'orientation des personnes, l'intervention auprès des bénévoles et la participation du Secours Populaire aux travaux menés sur le territoire sur le thème de l'aide alimentaire,

Considérant le bilan du partenariat établi lors d'une rencontre le 08 mars 2024 et la demande de subvention présentée par le Secours Populaire au titre de l'année 2024,

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le [D : 058-265801944-20240411-DEL11042024_10-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé

- De renouveler le soutien du C.C.A.S. de Nevers au Secours Populaire pour les activités menées par cette association,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat établie pour les années 2024 à 2026, soumise à votre examen et ceux de l'avenant n° 1 à ladite convention, fixant le montant de la subvention du C.C.A.S. au titre de l'année 2024, à hauteur de 2 000 €,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024, article budgétaire 65748.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente, Martine Mazoyer